



Réseau francophone des conseils
de la magistrature judiciaire

12-14 juin 2019
Beyrouth
capitale du RFCMJ

5^e Colloque du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire

12-14 juin 2019

Les conseils de justice et le pouvoir exécutif

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



Jeudi 13 juin 2019

Palais du Grand Sérail

VI^e Congrès trisannuel de l' AHJUCAF

Les membres du Réseau francophone des Conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ) sont invités à participer au colloque de l'AHJUCAF.

8 h 30 à 9 h 30 Accueil des participants

Ouverture du congrès et du colloque de l'AHJUCAF

Jean Fahed, Premier président de la Cour de cassation du Liban

Ousmane Batoko, Président de la Cour suprême du Bénin,
président de l'AHJUCAF

9 h 30

Michel Carrié, Coordonnateur de programmes à la Direction
des affaires politiques et de la gouvernance démocratique (OIF)

Jean-Paul Jean, Président de chambre honoraire à la Cour de
cassation de France, secrétaire général de l'AHJUCAF

Saad Hariri, Président du Conseil des ministres du
gouvernement libanais

10 h 30

Pause

Photo de groupe

départ de personnalités invitées à la séance solennelle
d'ouverture

11 h à 13 h **Colloque de l'AHJUCAF**

Présidence : **Ousmane Batoko**, Président de la Cour suprême du Bénin,
président de l'AHJUCAF

Introduction **Jean-Paul Jean**, Président de chambre honoraire à la Cour de
cassation de France, Secrétaire général de l'AHJUCAF :

***Perspectives du colloque et synthèse des réponses au
questionnaire de l'AHJUCAF sur la diffusion de la
jurisprudence des cours suprêmes judiciaires de la
francophonie***

Conférence introductive **Pascale Deumier**, Professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3, membre du Conseil national des Universités, ancienne vice-présidente du Conseil national du droit : ***La diffusion de la jurisprudence des Cours suprêmes : enjeux théoriques et contraintes pratiques***

14 h ***Dire le droit et le rendre accessible***
État des lieux et principes de base.
Des supports traditionnels à la numérisation.
Échanges de jurisprudence entre cours dans un même espace juridique.

Présidence : **Joséphine Suzanne Ebah-Touré**, Présidente de la Cour de justice de l'UEMOA

Introduction (15-20 min) **Hassane Djibo**, Conseiller à la cour de cassation du Niger, chargé de mission régional auprès du Secrétaire de l'AHJUCAF : ***La diffusion de la jurisprudence des Cours suprêmes francophones d'Afrique***

Table ronde (5-10 min) Interventions courtes avant échanges

André Ouimet, Universitaire, secrétaire général du RFCMJ : ***Les principes déontologiques fondamentaux du prononcé et de la diffusion des décisions de justice***

Jean-Claude Wiwinius, Président du Tribunal suprême du Luxembourg : ***La diffusion de la jurisprudence au regard de la protection des données personnelles***

Malick Sow, Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal, responsable du service de documentation : ***L'apport du service documentaire d'une Cour suprême***

Me Louis Boré, Avocat aux Conseils, Président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (France) : ***La contribution des avocats à l'élaboration et la diffusion de la jurisprudence***

César Apollinaire Ondo Mve, président de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA : ***Jurisprudence des Cours***

***communautaires et jurisprudence des Cours nationales :
spécificités de la CCJA OHADA***

15 h 30

Pause

16 h

Diffuser la jurisprudence au temps d'internet : Que change internet aux modes de diffusion ? Avantages et risques. La protection des données personnelles. Acteurs publics et privés de la diffusion du droit

Présidence : **Badio Camara**, Président de la Cour suprême du Sénégal, président du RFCMJ, vice-président de l'AHJUCAF

Introduction
(15-20 min)

Isabelle Goanvic, Secrétaire générale de la Cour de cassation de France : ***Vers l'open data des décisions de justice ? JURICAF base de jurisprudence francophone***

Table ronde
(5-10 min)

Interventions courtes avant les échanges

Taieb Rached, Premier Président de la Cour de cassation de Tunisie : ***L'expérience tunisienne de diffusion de la jurisprudence***

Madalina-Elena Grecu, Juge à la Chambre de contentieux administratif et fiscal, Haute Cour de cassation et de justice de Roumanie : ***La diffusion sur internet de la jurisprudence roumaine en français***

Dina el Mawla, Présidente de l'Université Islamique du Liban : ***Ce que change pour la doctrine la diffusion par support numérique***

Florence Aubry Girardin, Juge au Tribunal fédéral suisse : ***La diffusion de la jurisprudence multilingue numérisée***

Karim El Chazli, Docteur en droit, collaborateur scientifique à l'Institut suisse de droit comparé : ***La diffusion en français de la jurisprudence des Cours des pays de langue arabe***

Victor Adossou, Président de la Chambre administrative de la Cour suprême du Bénin, Secrétaire général de l'AA-HJF : ***La formation des magistrats aux nouveaux outils de diffusion du droit***

Vendredi 14 juin 2019

Palais du Grand S rail

PR SENTATION

LES CONSEILS DE JUSTICE ET LE POUVOIR EXECUTIF : COHABITATION OU SEPARATION ?

Le R seau francophone des conseils de la magistrature judiciaires a  t  cr e au mois de novembre 2014   Gatineau, au Qu bec. Conscient de la n cessit  de faciliter les relations entre les conseils ayant en partage la langue fran aise afin de promouvoir les bonnes pratiques identifi es lors de leurs  changes, ce r seau a vocation   devenir un interlocuteur de r f rence, notamment en mati re de d ontologie et de discipline des magistrats.

Cette conf rence permettra aux participants de s'informer et de r fl chir aux relations entre le pouvoir ex cutif et les conseils de justice. Cette relation multiforme est-elle susceptible d'affecter l'ind pendance des conseils?

Organis    Beyrouth le 14 juin 2019 et destin    accueillir un large public, compos  de membres des conseils de la magistrature, d'universitaires, de magistrats et de repr sentants des institutions internationales, ce colloque devrait permettre de pr senter les enjeux relatifs   ces questions, nourrir la discussion et, possiblement, tracer des voies de solution.

PROGRAMME

9 h 30 à 10 h 30 Discours d'ouverture

M. Jean Fahed, *Président du Conseil supérieur de la magistrature du Liban*

M. Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly, *Président du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire
Procureur général près la Cour suprême du Sénégal*

M. Michel Carrié, *Chargé de mission principal auprès de l'Organisation internationale de la francophonie*

M. François Molins, *Procureur général près la Cour de cassation de la France et président de la formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet.*

M. Albert Sarhan, *Ministre de la justice du Liban*

10 h 30 à 11 h Pause et prise de photos

11 h à 12 h 30 ***Les conseils de justice, une indépendance à préserver : un tour d'horizon magistrature et politique***

Modérateur :

M. Badio Camara, *Président du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire, Premier président de la Cour suprême du Sénégal*

Intervenants :

Mme Lucie Rondeau, *Juge en chef de la Cour du Québec, et présidente du Conseil de la magistrature du Québec*

Mme Magali Clavie, *Présidente de la Commission d'avis et d'enquête francophone, Conseil supérieur de la justice de Belgique*

M. Georges Bergougnous, *membre du Conseil Supérieur de la magistrature de France*

M. Nawaf Moussaoui

Député libanais Rapporteur de la commission parlementaire de l'Administration et de la Justice

14 h à 15 h 30 *Le pouvoir exécutif : un contrôle à exercer*

Modérateur :

M. **Jean Fahed**, Président du Conseil supérieur de la justice du Liban

Intervenants :

M. **Albert Serhan**, Ministre de la justice du Liban

M. **Hyam Mallat**, Professeur universitaire

M. **Georges Adwan**, Député libanais, Président de la commission parlementaire de l'Administration et de la Justice.

15 h 30 à 16 h 30 Discussion animée par M. le juge **Henri Richard** concernant la publication et l'explication des décisions des tribunaux et des conseils de justice (Résolution de Bruxelles)

Conclusion générale des travaux

M. **Bassam el Dayeh**, Avocat, ancien Bâtonnier de Tripoli